

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 23 mai 2019 à 9h30

« Âges et comportements de départ à la retraite : santé et conditions de maintien dans l'emploi »

Document n° 4

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Les limitations d'activité entre 55 et 69 ans

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Les limitations d'activité entre 55 et 69 ans

Les limitations d'activité font l'objet d'un suivi dans le cadre du rapport annuel du COR (suivant en cela la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014). Ce suivi passe à la fois par un examen d'indicateurs d'espérance de vie « en bonne santé » ou « sans incapacité », qui témoignent d'un aspect de la qualité de la période de vie passée à la retraite, et par l'exposé de la proportion des séniors concernés par les limitations d'activité. L'évolution de ces indicateurs peut notamment constituer un élément d'appréciation de l'équité entre les générations.

Parmi les nombreux indicateurs – correspondant à différentes notions de vie « en bonne santé » ou « sans incapacité » – et les nombreuses sources statistiques qui coexistent, le Conseil a choisi de s'appuyer sur l'indicateur mesuré à partir des limitations d'activité – indicateur GALI (*General activity limitation indicator*) –, qui fait l'objet d'une actualisation et d'une diffusion annuelle dans le cadre de l'action jointe européenne EHLEIS (*European Health and Life Expectancy Information System*)¹. L'espérance de vie à 65 ans, différenciée entre hommes et femmes, est décomposée entre le nombre d'années de vie espérées sans limitations d'activité d'une part et le nombre d'années de vie au cours desquelles les personnes subiraient des limitations d'activité modérées ou sévères².

Entre 2004 et 2014, les espérances de vie sans incapacité après 65 ans ont augmenté (de 6 mois pour les femmes et de 18 mois pour les hommes). Depuis, les évolutions divergent pour les femmes et les hommes : l'espérance de vie sans incapacité poursuit sa progression pour les femmes (selon un rythme très ralenti) alors qu'elle fléchit pour les hommes. **Les femmes peuvent ainsi espérer vivre 10,8 ans sans incapacité à 65 ans en 2017 (contre 10,6 en 2014). À l'opposé, l'espérance de vie sans incapacité s'est réduite pour les hommes, passant de 10,3 à 9,2 ans entre 2014 et 2017.**

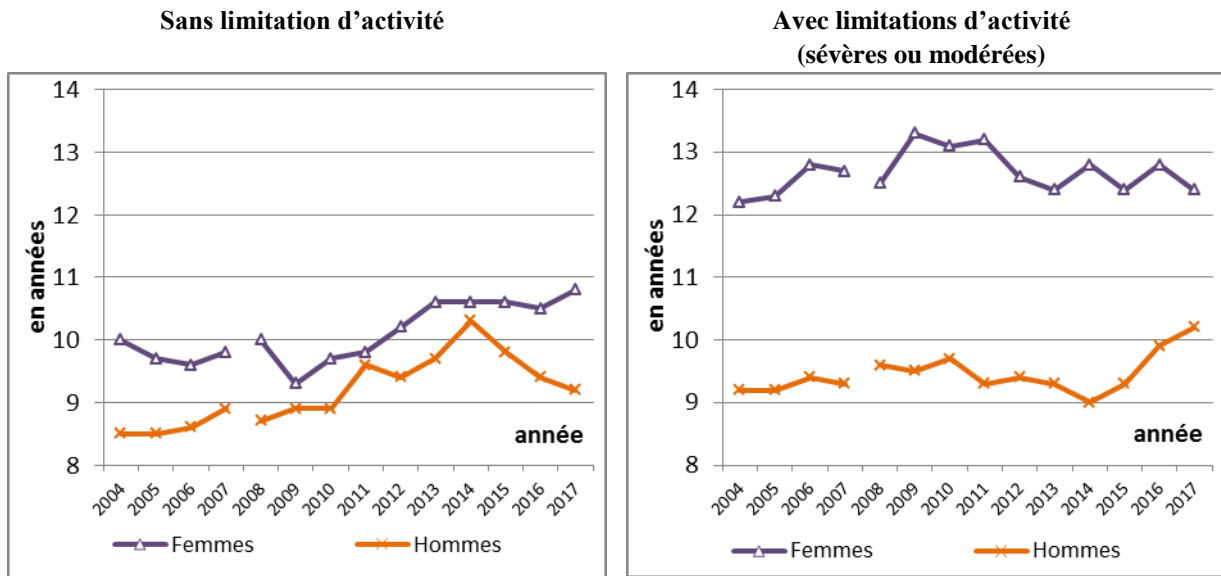
Les espérances de vie avec limitation d'activité modérée ou sévère montrent une divergence plus marquée entre femmes et hommes : respectivement 12,4 ans et 10,2 ans. L'interprétation des évolutions d'une année sur l'autre est toutefois délicate, du fait du caractère relativement « bruité » de l'indicateur. Sur une période plus longue, les années hors limitations d'activité sont relativement stables même si, pour les hommes, le fléchissement de l'espérance de vie sans limitations d'activité depuis 2014 a pour corollaire une augmentation de l'espérance de vie avec ces limitations.

On peut craindre que les évolutions soient affectées par un biais déclaratif : les générations du *baby-boom* pourraient être plus sensibilisées et mieux informées que les générations précédentes sur les questions de santé et plus promptes à signaler des gênes et troubles fonctionnels.

¹ Voir le [document](#) n° 8 de la séance du COR du 26 mars 2014. Pour la France, les données statistiques proviennent de l'enquête *Statistiques sur les revenus et conditions de vie* (SRCV, SILC en anglais) de l'INSEE. Les données ont été révisées en retenant pour l'espérance de vie l'estimation de l'INSEE et non celle d'Eurostat.

² Correspondant respectivement aux réponses « *oui, fortement limité* » et « *oui, mais pas fortement limité* » à la question : « *Êtes-vous limité(e), depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ?* ».

Figure 1. Décomposition de la durée de vie après 65 ans



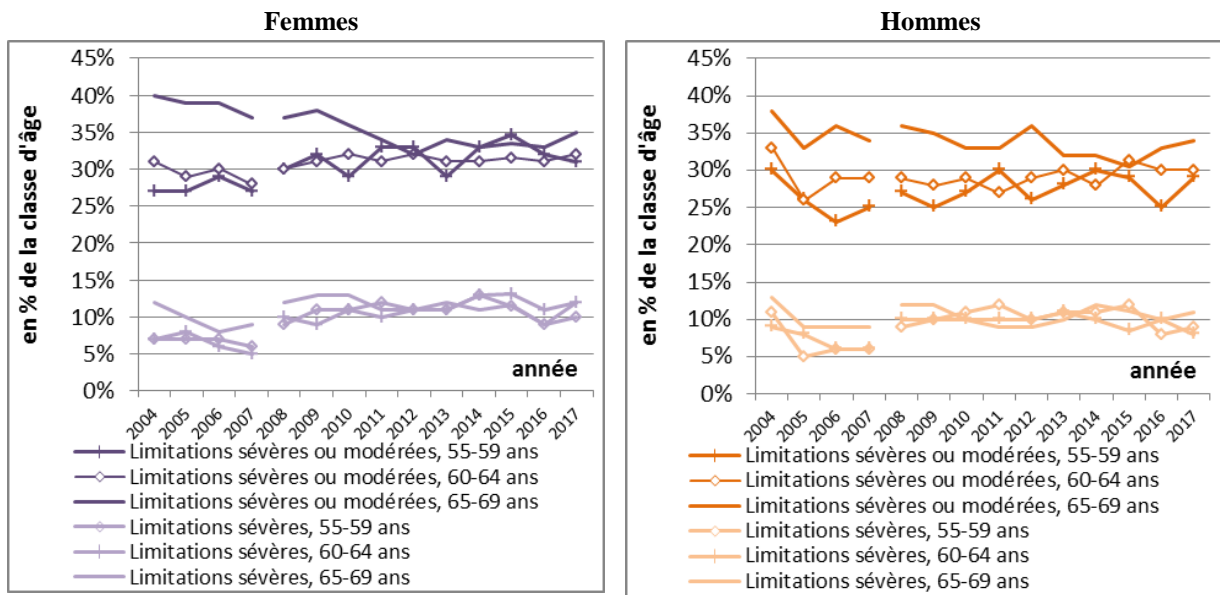
Note : la durée de vie sans limitation d'activité (ou espérance de vie « sans incapacité ») présentée ici exclut les périodes avec des limitations d'activité sévères ou modérées. Les données 2004-2006 sont plus fragiles et une rupture de série existe entre la période avant 2008 et la période à partir de 2008.

Champ : France entière.

Source : calculs DREES à partir des données de l'enquête SILC réalisée par l'INSEE pour la mesure des incapacités.

Le Conseil a choisi de compléter cette vue par le suivi des proportions de personnes concernées par les limitations d'activité. Trois tranches d'âge sont distinguées : 55-59 ans, 60-64 ans et 65-69 ans. Sur ces tranches d'âge, le choix a été fait de suivre directement les proportions de personnes ayant des limitations d'activité (sévères ou modérées) dans la population plutôt que l'espérance de vie sans incapacité ou en incapacité. Les proportions de personnes se déclarant limitées dans leur activité ont convergé et sont relativement similaires quelle que soit la tranche d'âge et le genre : **depuis 2008, environ 10 % des personnes interrogées déclarent souffrir de limitations d'activité sévères et 20 % de limitations modérées, pour un ensemble d'environ 30 % de personnes concernées.** Les écarts de limitations entre hommes et femmes tendent à converger depuis 2010.

Figure 2. Proportion de personnes ayant des limitations d'activité entre 55 et 69 ans



Note : les données 2004-2006 sont plus fragiles et une rupture de série existe entre la période avant 2008 et la période à partir de 2008.

Champ : France métropolitaine.

Source : DREES (données de l'enquête SRCV-SILC de l'INSEE).